



Madame Monsieur

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

.....

tel..... mob.....

email.....

Montant du don en €.....

Date et signature :

AMI DONATEUR	AMI BIENFAITEUR
700 €	1 200 €
238 € après déduction fiscale	408 € après déduction fiscale
Un interlocuteur privilégié pour réserver ses places avant l'ouverture de la billetterie	
Achat de 6 places maximum par concert	Achat de 8 places maximum par concert
Un Programme Prestige offert	
Invitation au cocktail VIP (entracte au Parc du Château de Florans)	
	Invitation à la conférence de presse du Festival
<p>Nouvelle Fiscalité pour les particuliers* depuis le 1^{er} janvier 2008 L'article 200 du Code général des impôts (CGI) prévoit, sous conditions, une possibilité de réduction de l'impôt sur le revenu au titre des dons, versements, y compris abandon de revenus ou de produits, effectués par des particuliers au profit notamment :</p> <p>> De fondations et d'associations reconnues d'utilité publique, > D'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.</p> <p>Cette réduction est dorénavant limitée à 66% des dons, les dons étant eux-mêmes limités à 20% du revenu imposable du donateur. *contribuables résidant en France. Un reçu de Dons aux Œuvres sera délivré par l'association.</p>	